

## La consultation vidéo, c'est pour qui? C'est pour quoi?

- Patients chroniques
- Résultats d'examens biologiques et d'examens radiologiques
- Réévaluation traitement instauré pour un nouveau symptôme
- Avis/conseils médicaux sur nouveau symptôme

## Suis-je éligible ?

- Je suis un patient du Dr X
- J'ai un smartphone, un compte Doctolib et une carte bancaire
- J'ai vu le Docteur dans les 12 derniers mois  
→ Je suis éligible à la téléconsultation

## Comment faire ?

1. Je vais sur le profil Doctolib du Docteur depuis mon smartphone
  2. Je prends RDV quand je le souhaite avec le motif « Consultation vidéo – Patient suivi »
  3. Je renseigne ma CB comme moyen de paiement
- Je ne serai pas débité avant la consultation, l'Assurance maladie et les Mutuelles remboursent sur les mêmes bases qu'une consultation physique au cabinet, si je remplis les conditions ci du dessus)

## Pendant la consultation

1. Le jour « J » et quelques minutes avant mon RDV, je m'assure que mon réseau internet est suffisant et je m'isole
2. Je recevrai un SMS de Doctolib avec un lien, il me suffit de cliquer dessus
3. Je me connecte et clique sur « Démarrer la consultation vidéo ». Le Docteur est alors averti que je suis en salle d'attente virtuelle. Il vous avertira à son tour s'il est en retard.
4. Pendant la téléconsultation, j'échange avec le docteur via mon smartphone
5. Au terme de la consultation, je reçois si besoin une ordonnance et/ou document sur mon espace patient Doctolib
6. Je suis facturé par le médecin au tarif défini

## Après la consultation

1. J'imprime mon ordonnance/document où je peux ou bien je vais en pharmacie/laboratoire et je veux cliquer sur « Utiliser l'ordonnance » afin d'envoyer directement le document depuis Doctolib
2. Je re-consulte physiquement le Docteur si les symptômes persistent ou s'aggravent